

Motion du 3 avril 2017 de M. Eric Bertinat : «Exposons les trésors des ports francs».*PROJET DE MOTION*

Considérant

- le statut particulier des dépôts francs sous douane suisses permettant un entreposage sous contrôle de douane, en suspension temporaire de droits et de taxes et illimité dans le temps ;
- que les acquis et les transactions de biens culturels en Suisse sont soumises à des règles précises depuis l'entrée en vigueur, le 1^{er} juin 2005, de la loi fédérale sur le transfert international des biens culturels (LTBC) ;
- marchands d'art et acquéreurs sont soumis au principe de la « déclaration spontanée » et ont un « devoir général de diligence ». Quiconque transfère un bien culturel en Suisse doit s'assurer que le bien n'a pas été volé, que son propriétaire n'en a pas été dessaisi sans sa volonté et que le bien n'a pas été importé illicitement.
- La LTCB prévoit que l'entreposage de biens culturels dans les dépôts francs sous douane est assimilé à une importation et répond donc aux mêmes exigences de déclaration douanière.
- la perte de confiance dans le système financier et les crises à répétition incitent les personnes fortunées du monde entier à déposer leurs valeurs dans une ville internationale bénéficiant d'une bonne stabilité économique et sociale ;
- la multitude de biens abrités par les ports francs de Genève, faisant d'eux l'un des plus importants ports francs du monde ;
- qu'un quotidien zurichois a estimé à 100 milliards de francs la valeur des dépôts aux ports francs ;
- que plus d'un million d'œuvres d'art seraient conservées aux ports francs, dont la moitié « sous douanes » ;
- le caractère exceptionnel et remarquable de milliers de biens culturels et d'œuvres d'art, allant du vase étrusque au Modigliani ;
- que les trésors historiques, culturels et artistiques soigneusement entreposés aux ports francs sont inaccessibles aux habitants de notre Ville ;
- que d'après l'UNESCO le patrimoine culturel constitue une source d'identité et de cohésion pour des communautés perturbées par l'accélération des changements et l'instabilité économique ;
- que la richesse et la concentration d'œuvres d'art des ports francs leur permettraient rivaliser avec les plus grands musées de la planète ;
- que l'Etat de Genève est l'actionnaire majoritaire des ports francs ;

- que la Ville de Genève exploite les grands musées ayant la capacité d'accueillir les biens culturels et les œuvres d'art les plus remarquables de l'humanité ;
- la récente exposition au MAH d'objets issus du trafic illicite (du 14 mars au 30 septembre 2017)
- que la possibilité d'exposer quelques pièces en provenance des ports francs dans un musée de l'ensemble muséal de la Ville a été démontrée ;

le Conseil municipal demande au Conseil administratif :

- de renforcer la collaboration avec les ports francs en vue de permettre des expositions régulières de pièces dans les musées de l'ensemble muséal de la Ville de Genève ;
- d'entamer une discussion avec la gouvernance des ports francs en vue d'informer et de proposer aux déposants intéressés de présenter leurs œuvres au public genevois par l'intermédiaire des musées de la Ville de Genève